

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Arrêté du 26 janvier 2010 portant ouverture de concours interne et externe d'attaché de conservation du patrimoine

NOR : IOCB1002756A

Par arrêté du président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Côte-d'Or en date du 26 janvier 2010, des concours externe et interne sur épreuves pour l'accès au cadre d'emplois d'attaché de conservation du patrimoine sont ouverts au titre de l'année 2010 en convention avec les centres de gestion des Ardennes, de la Haute-Marne, de la Moselle, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de Saône-et-Loire, des Vosges et de l'Yonne.

Les épreuves du concours se dérouleront aux dates suivantes :

Epreuves écrites d'admissibilité : les 26 et 27 mai 2010.

Epreuves orales d'admission : en octobre 2010.

Les inscriptions ont lieu **EXCLUSIVEMENT** sur internet : www.cdg21.fr, rubrique « préinscription » du 23 février au 31 mars 2010, à minuit. Les candidats devront ensuite imprimer leur dossier d'inscription dûment rempli, le signer, le compléter avec les pièces justificatives demandées et faire parvenir l'ensemble au service concours du centre de gestion de la Côte-d'Or, au plus tard à la date de limite de dépôt des dossiers, soit le 8 avril 2010 (le cachet de la poste faisant foi). Faute d'envoi du dossier imprimé dans ces délais, la préinscription en ligne sera annulée.

La date limite de dépôt des dossiers d'inscription est ainsi fixée au 8 avril 2010. Ils devront être postés au centre de gestion de la Côte-d'Or (adresse ci-dessous), au plus tard le 8 avril 2010, le cachet de la poste faisant foi, ou déposés à l'accueil du centre de gestion de la Côte-d'Or, le 8 avril 2010, à 17 heures, dernier délai.

Le nombre de postes ouvert au concours est de :

- spécialité « archives » : externe : 2 postes ;
- spécialité « archéologie » : externe : 14 postes ;
- spécialité « musées » : externe : 5 postes ; interne : 2 postes ;
- spécialité « patrimoine, scientifique, technique et naturel » : externe : 2 postes.

Tous renseignements complémentaires, et en particulier les conditions d'accès à ce concours, pourront être obtenus sur simple demande écrite adressée au président du centre de gestion de la Côte-d'Or. Toutefois une brochure contenant l'ensemble des informations relatives à ce concours est en ligne sur le site internet du CDG21.

Adresse du centre de gestion de la Côte-d'Or : centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Côte-d'Or, service concours, 16-18, rue Nodot, BP 70566, 21005 Dijon Cedex.

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté d'ouverture du concours d'attaché de conservation du patrimoine en date du 4 janvier 2010, paru au *Journal officiel* le 22 janvier 2010.